



Association agréée - Arrêté du 4 octobre 1982

Le 01 Avril 2011

## BULLETIN D'INFORMATION

### PROJET DE POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN (POA) PROJET D'AMÉNAGEMENT PEYNEAU

Cher adhérent, cher ami,

Beaucoup de temps s'est écoulé depuis notre lettre d'information du 18 janvier dernier mais nous ne sommes pas restés inactifs.

Nous avons participé à plusieurs réunions de concertation avec l'Université et la Ville d'Arcachon et nous avons rencontré le Sous préfet de Gironde Monsieur Pascal Gauci le 29 Mars.

Aujourd'hui nous y voyons un peu plus clair et le conseil de l'ASSA a tranché lors de sa séance du 30 Mars 2011.

POA : études d'implantation au Quai Goslar.

Compte tenu

- des activités portuaires actuelles (pêche, plaisance, carénage, sports nautiques ...)
- du projet de relance de l'activité « pôle nautique » (commerce shiphandler et activités liées)
- des critères définis par l'Université pour l'implantation du POA
- de la limitation raisonnable de la hauteur des bâtiments sur le port (sauvegarde du paysage)

nous avons constaté qu'il n'y avait pas de place pour le POA sur le Quai Goslar et que la seule issue était de s'étendre sur le domaine public maritime (DPM)

Le 29 Mars le sous préfet nous a conseillé d'abandonner cette option en raison de la protection et de la fragilité du milieu naturel marin (loi Natura 2000)

La voie « POA au Quai Goslar » est donc sans issue.

Alors où construire le POA ailleurs qu'au Petit Port?

L'Etat possède environ 48000m<sup>2</sup> de terrain juste avant l'entrée d'Arcachon entre l'Avenue du Général Leclerc et le Bassin, il y aurait là espace et tranquillité pour les chercheurs du POA mais l'Université affirme que cet emplacement ne lui convient pas.

Le Sous Préfet et le Conseil Général ne nous ont pas fait d'objections sur cette option. Est elle vraiment incompatible avec le projet scientifique et l'aquarium ?

En conclusion de cette phase de travail et de concertation, le conseil d'administration de l'ASSA, en séance du 30 Mars 2011 s'est prononcé à une forte majorité pour la motion suivante :

*« L'ASSA est favorable au POA mais s'oppose à son implantation au Petit Port. Elle pense qu'un autre site d'implantation est possible localement »*

#### Projet d'aménagement de l'Ilot Peyneau

Au cours de sa séance du 30 Mars le conseil de l'ASSA a voté à une forte majorité la motion suivante :

*« Compte tenu de ses objectifs statutaires l'ASSA désapprouve le projet d'aménagement de l' « ilot Peyneau » tel qu'il est proposé dans la révision simplifiée du PLU (Plan de masse UD3) »*

Nous comptons vivement sur votre soutien et vous donnons rendez vous à notre Assemblée Générale (le 15 Avril à 17h00 Maison des associations)

Sincères salutations à tous

Bernard PLAN